

# L'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA

de *Lozère* / Mensuel



N° 223 de Décembre 2012

**Renseignements utiles :**

**Adresse :**

Espace Jean Jaurès  
Rue Charles Morel  
48000 MENDE

ou BP 46

48002 MENDE Cedex

☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@se-uns.org

Directeur de la publication :

Alain ROUSSON

N° CPPAP : 0715 S 07420

N° ISSN : 1266-6165

Site :

<http://sections.se-uns.org/48/>

## Formation : on prend du retard !

Une première rencontre entre le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et les organisations syndicales a eu lieu le 14 novembre dernier.

Dans un document sont recensés les principes de la réforme, le statut des futures Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE) ainsi que le cadre national de la formation et la période transitoire. Pour le SE-UNSA, les principes posés ne prêtent pas à débat. Enseigner : un métier qui s'apprend, une formation professionnelle intégrée de niveau master, incluant un recrutement par concours, une double tutelle des ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sont autant de principes incontournables.

Dispensé de timbrage ■■■ MENDE CT

Déposé le : voir la date figurant sur l'étiquette

**P**

**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

DISTRIBUÉE PAR

SE-UNSA/BP 46 / 48002 MENDE Cedex / Dispensé du timbrage

En premier lieu, il convient de construire le cahier des charges national de la formation.

Il permettra d'élaborer ensuite les contenus des concours qui eux-mêmes guideront les contenus des masters et pas seulement du M2.

En effet, le danger de l'ESPE pourrait être de ne se préoccuper que du M2, laissant à l'université le soin de définir celui du M1.

Cela irait à l'encontre d'une formation intégrée telle que nous la portons. Dans la même logique, l'ESPE devra aussi se préoccuper des modules de préprofessionnalisation et des pré recrutements que nous revendiquons dès la licence.

Autre éléments fondamental que le ministère devra anticiper : la couverture géographique des Ecoles Supérieures.

Une concentration des étudiants sur un seul lieu conduira à la même concentration des formateurs de terrain sur quelques départements.

Quid alors de la primordiale diversité des terrains de stage ?

Quel impact sur les postes mis au mouvement ?

Le SE-UNSA plaide par ailleurs pour la création d'une certification de formateur dans le second degré avec décharge de service et indemnité. L'afflux de stagiaires doit pouvoir s'appuyer sur un réseau de formateurs qualifiés.

Le SE-UNSA exige donc du ministère qu'il fasse très rapidement des propositions de contenus et d'organisation. **Le temps presse !**

## SOMMAIRE



**1 Editorial**



**2 Rythmes scolaires**

Maîtres supplémentaires; AP



**3 Carte formations;**

CA et budget EPLE; budget ...



**4 AVS accompagnant**

Pétition CLES2; concours ...

**Pages encartées -**

- Publication

UNSA Education -



**Joyeuses fêtes !**

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi N°78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



## Rythmes scolaires : enfin des précisions sur le décret !

Le 5 décembre, le Cabinet du Ministre a reçu les organisations syndicales\* pour leur présenter le projet de décret sur les rythmes scolaires.

Les différents éléments contenus dans le décret :

- Les nouveaux rythmes scolaires s'appliqueront à la rentrée 2013. A titre dérogatoire, la semaine de 4 jours et demi pourra entrer en vigueur en septembre 2014.

- C'est le conseil municipal qui, par une délibération prise avant le 1<sup>er</sup> février 2013, peut décider de reporter l'application à 2014.

- La semaine comporte 24H d'enseignement sur 9 demi-journées.

- La journée de classe ne peut pas dépasser 5H30 et la demi-journée de classe ne peut excéder 3H30.

- La pause méridienne ne peut être inférieure à 1H30.

- L'organisation de la semaine est fixée par le (la) DASEN, après avis des conseils d'écoles ou de la mairie dans le cadre d'un projet éducatif territorial.

### L'avis du SE-UNSA

Il était temps que le ministère dévoile enfin le contenu précis de l'organisation envisagée.

Le **SE-UNSA** a insisté sur la nécessaire concertation des conseils d'école pour élaborer en toute liberté, avec les élus notamment, l'organisation de la semaine la plus appropriée dans l'intérêt des élèves.

Restent en suspens les questions de l'amélioration des conditions de travail des Personnels (réorganisation des 108 heures : voir article ci-dessous) et de compensation financière de la perte de pouvoir d'achat.

Ces questions sont soumises à la négociation avec les organisations syndicales et devraient trouver une réponse en janvier.

## Maîtres supplémentaires : projet de circulaire à améliorer ...

Mesure-phare de « la priorité à l'école primaire », l'affectation de plus de maîtres que de classes dans les écoles qui connaissent un nombre important d'élèves en difficulté, fait l'objet d'une circulaire en cours d'élaboration.

**1 800 postes** devraient être créés à la rentrée 2013 dans ce cadre. A terme, ce sont 7 000 postes nouveaux qui relèveront de ce dispositif. Tous les postes supplémentaires déjà implantés seront également concernés par une « nouvelle approche de l'utilisation de ces moyens supplémentaires », pour reprendre l'expression de nos interlocuteurs.

Les postes seront implantés « en éducation prioritaire ou dans des écoles repérées localement comme ayant des besoins similaires ». Ce sont les DASEN, avec l'aide des IEN, qui établiront la liste des écoles susceptibles de bénéficier de cette mesure. Les écoles retenues le seront sur la base de leur projet pédagogique. Les CTSD seront consultés.

### Les objectifs :

L'objectif est l'acquisition par tous les élèves du socle commun.

L'action devrait être centrée « prioritairement sur la réussite scolaire en français et mathématiques ».

Le **SE-UNSA** a souligné qu'une approche strictement disciplinaire pouvait être réductrice et qu'il était plus intéressant de viser la maîtrise des langages qui peut être atteinte par des activités pédagogiques variées.

Surtout, l'action des maîtres supplémentaires doit être clairement distinguée de l'aide spécialisée apportée par le RASED. La rédaction doit être impérativement revue en ce sens.

### Les mises en œuvre :

C'est le projet de l'équipe pédagogique (rédigé sous l'autorité du directeur et validé par l'IEN) qui définit les modalités d'utilisation de ce moyen supplémentaire. Il est inscrit dans le projet d'école.

Le projet de circulaire privilégie l'intervention du maître supplémentaire dans la classe mais n'exclut pas d'autres formes : prise en charge de groupes d'élèves en fonction de leurs besoins, mise en œuvre de modes d'organisation pédagogique en équipe en cohérence avec l'esprit des cycles. Les missions de coordination sont cependant explicitement exclues.

### L'affectation des maîtres :

Ce paragraphe entre en contradiction avec les propos de nos interlocuteurs sur la nécessité de ne pas penser le maître supplémentaire comme un maître différent des autres maîtres de l'équipe. Alors, pourquoi évoquer la notion de poste fléché ? Pourquoi parler de « professeurs des écoles volontaires ayant fait la preuve de leurs compétences » ? Les maîtres déjà présents dans l'école peuvent être intéressés par ces missions. Devront-ils demander leur affectation sur ce poste fléché à la pérennité mal assurée ? On voit bien toutes les difficultés que peut générer ce fléchage. Pour le **SE-UNSA**, ces postes ne peuvent pas relever d'un quelconque profilage. L'ensemble de l'équipe doit être impliqué dans les nouveaux modes d'organisation et doit bénéficier d'une formation continue et d'un accompagnement de qualité.

La version stabilisée de la circulaire sera connue rapidement. Les projets devront être élaborés en janvier-février pour permettre l'implantation des postes lors de l'élaboration de la carte scolaire.

## Rentrée 2013 : aide personnalisée transformée ...

Le projet de décret prévoit la disparition de l'Aide Personnalisée dans sa forme actuelle qui devient **APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)**. Elle est organisée pour des groupes restreints d'élèves avec 2 objectifs :

- l'aide aux élèves en difficulté,
- l'aide au travail personnel ou activité prévue par le projet d'école ou en lien avec le projet éducatif territorial.

pes dans un cadre très large.

Le retour à la confiance dans l'initiative des équipes est un premier signe positif.

### L'avis du SE-Unsa

L'APC revient à l'initiative des équipes

La question du volume de l'APC est en suspens. Il doit diminuer !



## Carte des formations : CTA du 23 novembre 2012

Le Recteur a présenté la carte de formations 2012/2016 à l'occasion du Comité Technique Académique du 23 novembre 2012.

L'**UNSA Education** a mis en garde le Recteur sur des situations où, au delà des ouvertures fermetures proposées, l'identité de l'établissement paraissait menacée. C'est le cas du LP Guynemer à Uzès. L'**UNSA Education** a insisté sur la situation des établissements touchés par d'importantes restructurations.

Par exemple, le lycée Eiffel de Narbonne est fortement impacté par la création du lycée de Lézignan Corbières. Une situation très proche existe sur la ville de Perpignan.

Le deuxième axe d'intervention de l'**UNSA Education** a porté sur les établissements privés qui bénéficient d'un traitement favorable puisqu'ils ne sont presque pas touchés par des fermetures. L'**UNSA Education** considère que les ouvertures doivent être prioritairement effectuées dans les lycées publics.

La carte des formations académiques est disponible sur le site académique du **SE-UNSA**.

Pour y accéder, tapez le lien suivant :

<http://sections.se-unsa.org/montpellier/spip.php?article504>

(NDLR : les évolutions des formations pour chaque établissement sont précisées en fin de document).

## BTS et classes préparatoires

Le Comité Technique Académique (CTA) du vendredi 23 novembre a aussi été consulté sur les propositions qui concernent les BTS (pages 37 à 40) et les classes préparatoires (pages 45 et 46).

Vous trouverez toutes les informations à ce sujet sur le site académique

du **SE-UNSA** en tapant le lien suivant : <http://sections.se-unsa.org/montpellier/spip.php?article505>

(NDLR : les informations concernant le lycée public T. Roussel de St Chély d'Apcher se trouvent page 40. Il s'agit pour l'essentiel de l'augmentation de la capacité d'accueil ...).

Vous trouverez aussi dans ce document (page 43) les éléments qui concernent l'enseignement privé. Serait prévues 1 ouverture à Languogne, 1 ouverture et 1 fermeture à Marvejols.

De plus le BTS agroéquipement » de St Chély d'Apcher serait « sous surveillance » ...

## Conseil d'Administration et réforme du budget dans les EPLE ...

Les membres du Conseil d'Administration vont bientôt voter le budget prévisionnel pour l'année 2012/2013.

La Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable (RCBC) des EPLE a modifié l'exercice.

Pour aider les représentants du Personnel à comprendre les nouvelles règles de calcul du budget et « décoder » le nouvel esprit de la loi, la section académique du **SE-UNSA** a mis à disposition de ses adhérents un certain nombre de documents (fiche pratique, un mode d'emploi en abrégé

du calcul du nouveau budget, et un tutoriel très complet sur les budgets dans les établissements scolaires).

Si vous êtes intéressé(e), connectez-vous sur le site académique à l'adresse suivante : <http://sections.se-unsa.org/montpellier/>

## Budget 2013 dans le 2nd Degré : enfin un peu d'air !

Le budget 2013 marque une réelle inflexion dans les choix concernant l'Education.

### 600 postes en plus ...

A la rentrée prochaine, près de 600 enseignants de plus seront présents dans les établissements du 2nd Degré.

Principale nouveauté, le rétablissement des moyens consacrés à la formation des stagiaires.

Certes, on est loin de compenser les pertes de ces dernières années, mais le symbole est fort.

C'en est fini de la politique de destruction systématique des emplois dans l'Education Nationale.

Au regard des prévisions d'effectifs, les moyens supplémentaires devraient aller en priorité dans les collèges où 10 000 élèves de plus sont attendus et dans les Lycées Professionnels pour 5 000 élèves de plus.

Les effectifs des lycées généraux et technologiques devraient être quasiment stables avec une centaine d'élèves supplémentaires.

### ... mais baisse des crédits !

Pour autant, la création de postes ne doit pas masquer la baisse des crédits de fonctionnement.

Les subventions d'état aux établissements, consacrées par exemple à

l'achat des manuels en collège et à certains frais de stages en lycée, continuent de diminuer. Elles passent de 19,5 à 17,06 euros par élève en collège, de 15,10 à 14,32 euros en lycée et de 25,50 à 21,77 euros en LP.

Le quotidien des établissements restera difficile.

Le **SE-UNSA** ne peut que saluer la rupture avec la politique antérieure de suppressions massives des postes.

Il continuera à agir pour que les établissements disposent des moyens adaptés à leur bon fonctionnement.

Dans ce contexte très contraint, plus que jamais, la priorité à l'éducation doit se traduire au bénéfice des élèves.



# AVS accompagnant; Pétition CLES2; ...

## Métier d'accompagnant : une pièce versée au dossier

Le **SE-UNSA** a pris connaissance du rapport du député *Michel MENARD*, vice-président de la commission des Affaires Culturelles et de l'Education de l'Assemblée Nationale, présenté le mardi 30 octobre 2012, ce dernier ayant rendu un avis budgétaire sur le sujet de la professionnalisation du métier d'accompagnant.

C'est l'un des éléments de la concertation sur le métier d'accompagnant aux jeunes en situation de handicap qui a débuté au mois d'octobre 2012.

« *Ça suffit ! Telle est la conclusion d'ensemble que le rapporteur peut tirer des propos qu'il a entendus sur l'absence d'un cadre d'emploi pour les accompagnants* » des élèves en situation de handicap, indique le Député *Michel MENARD*.

Il suggère plusieurs pistes (emploi associatif, interministériel, ...) mais toutes passent par la nécessité de définir un cahier des charges de leur formation, rénové et « *un référentiel d'activité, en partant des besoins des élèves handicapés* ».

Par ailleurs, le rapport fait état de plusieurs autres propositions pour avis sur la scolarisation des enfants handicapés :

➤ clarifier le rôle de « rédacteur » et de « décideur » des PPS;

➤ rééquilibrer les points de vue au sein des MDPH et ajuster leurs rythmes à ceux de l'Ecole;

➤ décroïsonner l'école et les établissements sociaux et médico-sociaux par l'établissement de passerelles;

➤ garantir à tous les enseignants un socle de formation sur les élèves à besoins éducatifs particuliers et mener des actions de sensibilisation auprès des personnels territoriaux;

➤ conforter les enseignants référents;

➤ prendre en compte les élèves des classes spécialisées pour l'application des mesures de carte scolaire;

➤ créer des CLIS plus spécialisées et assurer la liaison entre les classes adaptées des deux degrés d'enseignement.

Le **SE-UNSA** auditionné par le Député *MENARD*, avait attiré son attention sur ces questions et note avec satisfaction qu'il les a prises en compte.

Le ministère de l'Education Nationale mène « *une évaluation* » de l'aide mutualisée.

Il indique par ailleurs être « *d'accord pour former et donner un statut aux AVS* » mais souligne que « *cela a un coût* », la demande d'aide individualisée étant « *exponentielle* ».

Un groupe de travail interministériel s'est ouvert en octobre 2012 sur la « *professionnalisation des accompagnants* » d'élèves en situation de handicap auquel participe le **SE-UNSA**.

Un rapport est prévu pour le premier trimestre 2013. Dans le cadre de l'**UNSA**, le **SE-UNSA** portera des propositions très précises pour que la fonction d'accompagnant devienne un vrai métier avec un cadre d'emploi, un statut et une rémunération digne des missions de ces Personnels.

### Attention, concours exceptionnel en juin 2013 !

#### Le calendrier :

Vous serez amené vous inscrire aux concours 2014 dès janvier-février 2013 (et non pas en juin-juillet comme les années précédentes). Les épreuves d'admissibilité se dérouleront en juin 2013 (et non à l'automne 2013) et les épreuves d'admission en juin 2014.

#### Les divers concours :

Ce seront des concours externes et des troisièmes concours (pour les candidats ayant une activité professionnelle de cinq ans dans le secteur privé).

#### Les concours sont ouverts :

- à tous les étudiants inscrits en M1 ou en M2
- aux titulaires d'un Master ou d'un grade équivalent
- aux parents de 3 enfants et aux sportifs de haut niveau.

Si vous êtes déjà inscrit aux concours 2013 actuellement engagés, vous pouvez tout à fait vous inscrire à ces épreuves exceptionnelles.

Ils ne doivent pas être exigés avant la sortie de formation initiale des lauréats de la session 2014 des concours.

Pour signer, tapez le lien suivant : <http://www.petitioncles.org/>

(\*) Ecoles Supérieures du Professeur et de l'Education

## Pétition CLES2 : signez et faites signer !

Le **CLES2** (Certificat en Langue de l'Enseignement Supérieur) et le **C2I2E** (Certificat Informatique et Internet) sont désormais exigés pour valider les concours des personnels enseignants et d'éducation.

Depuis deux ans, les futurs enseignants ont été confrontés à de nombreux écueils pour les obtenir : coûts exorbitants, rareté de l'offre, niveau exigé difficilement compatible avec leur parcours antérieur.

**Aujourd'hui, c'est l'impasse !**

Un grand nombre d'entre eux malgré tous leurs efforts et leur bonne volonté, ne détiendra pas le CLES ou le C2I2E au premier septembre prochain.

Ils courent donc le risque d'être purement et simplement licenciés.

Pour ces raisons, avec le **SE-UNSA**, nous revendiquons que le CLES et le C2I2E fassent partie intégrante de la formation initiale dans les futures ESPE (\*).